

Conseil d'Administration du
lundi 2 novembre 2020

La séance est ouverte à 17h28, 17 présents en début de séance.
Le quorum est atteint, le conseil d'administration peut siéger et délibérer.

Mme AGELOU, représentante des personnels ATOS accepte le secrétariat de séance.

ORDRE DU JOUR :

Madame la Principale présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

I/ Questions administratives et réglementaires :

- ⇒ Adoption du précédent procès-verbal du 8 juin 2020 et de l'ordre du jour
- ⇒ Installation des commissions statutaires :
 - commission permanente,
 - conseil de discipline,
 - comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté,
- ⇒ Règlement intérieur du conseil d'administration

II/ Questions pédagogiques et Vie de l'établissement :

- ⇒ Bilan 2019/2020 de l'association sportive du collège (M. PINPIN / Mme Richard)
- ⇒ Bilan rentrée 2020
- ⇒ Dispositif « Devoirs faits »
- ⇒ Répartition des IMP

III/ Questions financières :

- ⇒ Tarifs des dégradations
- ⇒ Délégation CE pour vote contrats et conventions
- ⇒ Liste des contrats
- ⇒ Bilan Collège au Cinéma 2019/2020
- ⇒ Précision bilan séjour pédagogique 6^{ème}
- ⇒ Convention de prestation et service avec Déodat de Séverac
- ⇒ Convention CLAC
- ⇒ DBM pour vote
- ⇒ DBM pour info

IV/ Informations diverses :

- ⇒ Question diverses.

Mme La Principale souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- Précisions sur le fonctionnement du Conseil de la Vie Collégienne
- Projets Résidence d'Artistes et Cordées de la Réussite.

I/ Questions administratives et réglementaires :

- ⇒ Adoption du précédent procès-verbal du 8 juin 2020 et de l'ordre du jour ainsi modifié.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CA DU 30/09/2019:

L'approbation du Procès verbal du Conseil d'Administration du 8 juin 2020 est soumise au vote :

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

- ⇒ Installation des commissions statutaires :
 - commission permanente, annexe 1
 - conseil de discipline, annexe 2
 - comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, annexe 3

Mme La Principale présente en quelques mots le Conseil de la Vie Collégienne. Elle rappelle que les établissements scolaires du second degré sont des lieux d'apprentissage de la vie en société et des règles démocratiques. Les membres de l'équipe pédagogique et éducative au sens très large doivent susciter et favoriser la participation des élèves à tous les moments de débat et de prise de décisions de façon à contribuer à l'éducation citoyenne. L'actualité nous a montré récemment encore qu'il était nécessaire au-delà des cours d'enseignement moral et civique de mener la réflexion au sein des établissements. Les instances diverses, les associations de l'EPL, l'organisation des élections sont autant de moments qui favorisent les débats d'idées, la compréhension des règles démocratiques et favorisent le vivre ensemble. Le conseil de la vie collégienne, est une instance privilégiée de l'exercice de la citoyenneté des élèves.

Composition :

- composé de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels dont un enseignant et au moins un représentant des parents d'élèves.
 - Siègeront
 - Mme Sabardeil CPE et M. Joubert enseignant
 - Mme Airoidi Parents d'élève participeront au CVC
 - présidé par Mme La Principale;

Attributions

Les collégiens pourront essentiellement travailler sur des projets autour de :

- la citoyenneté ;
- le bien vivre ensemble
- la solidarité
- l'éducation

Mode de fonctionnement

Le CVC se réunit au moins 3 fois par an si possible Mme La Principale qui assure la présidence du CVC, veillera à ce que les séances du conseil se tiennent à une fréquence suffisamment régulière pour susciter et entretenir une dynamique de travail au sein de l'instance et la réalisation des projets portés par les représentants des élèves

L'engagement des élèves est inscrit dans le livret citoyen qui sera remis lors de la cérémonie Républicaine de fin de scolarité obligatoire et contribue au développement de nombreuses compétences du socle.

Madame SABARDEIL, CPE, explique qu'elle a fait le choix de donner en priorité l'accès au CVC aux élèves en difficulté. Ceux-ci sont évalués sur Sacoche.

Cette année, le CVC se réunit le jeudi entre 13h et 14h. Les élèves qui y participent ne peuvent donc pas faire l'option « chorale » qui est sur le même créneau horaire.

- Règlement intérieur du conseil d'administration (annexe 5)

II/ Questions pédagogiques et Vie de l'établissement :

⇒ **Bilan 2019/2020 de l'association sportive du collège et perspectives 2020/2021**

Bilan ASSOCIATION SPORTIVE « Les Oursons »

Bilan : fréquentation encore en baisse. A peine une dizaine d'élèves sont venus aux entraînements régulièrement et un peu plus sur les rencontres selon les activités. Souvent les mêmes élèves qui se sont engagés sur plusieurs activités.

Résultats sportifs :

Football : 1 équipe de benjamins (11 élèves) engagée dans le championnat départemental.

Cross : 25 élèves engagés au cross départemental à l'Isle de Noé. Pas de qualification au cross académique.

Basket : 1 équipe de minimes filles (10 élèves) engagée qui perdra en demi-finale départementale.

Hand-ball : 1 équipe de minimes filles (10 élèves) engagée sur le district.

Rugby : 1 équipe de minimes filles (57 élèves) engagée sur le district

OBJECTIFS pour l'année scolaire 2020/2021 : Quand les conditions sanitaires le permettront-

Relancer l'A.S. avec des nouvelles activités (le badminton et le cirque) sur l'année en fil rouge et fidéliser plus d'élèves sur les entraînements.

Former des « Jeunes Officiels ».

Participer au cross départemental à l'Isle de Noé (décembre, si les conditions le permettent), aux rencontres de badminton et de cirque, à des sorties ski, à une sortie dans une école de cirque (Pop Circus ou autre...) ou à un spectacle de cirque, et au « Raid Nature » de fin d'année.

DETAIL DES OPERATIONS COMPTABLES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE « Les Oursons »

Solde au 30 / 09 / 2020 + 316.90 euros

RECETTES		DEPENSES	
Subvention annuelle Mairie de Vic Fezensac	700	Transports	550
Licences	1815	Contrats U.N.S.S. et Affiliations	1104.80
		Frais bancaires	95.70
		Assurance MAIF	84.78
		Goûters	42.79
		Achats de matériel (balises de C.O., chambres à air, manivelle monocycle...)	320.03
TOTAL recettes	2515	TOTAL dépenses	2198.10

⇒ Bilan rentrée 2019

Mme La principale présente le bilan de la rentrée 2020. La rentrée s'est déroulée de manière sereine avec une équipe enseignante complète.

254 élèves à la date du conseil d'administration (il y a eu de nombreux départs – déménagements, changement d'établissement pour suivre une formation particulière comme un enseignement en SEGPA ou une 3ème Prépa Métiers) et moins d'entrée en 6^{ème} (effet cohorte) soit 44 élèves de moins que l'année dernière.

10 divisions et 1 dispositif ULIS (8 élèves).

6^{ème} : 54 élèves

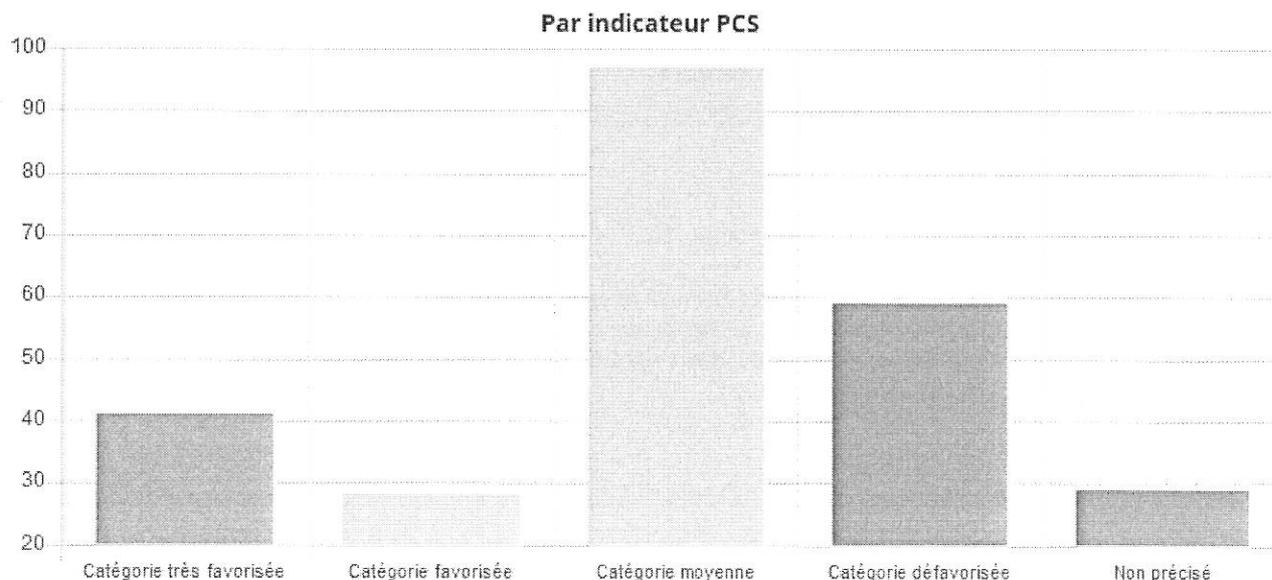
5^{ème} : 75 élèves

4^{ème} : 66 élèves

3^{ème} : 60 élèves

AFFECTATIONS - ORIENTATION – RENTREE 2020				
Classes 2020/2021	Départ vers où ?	TOTAL	Arrivées Pourquoi ?	TOTAL
6ème		0	Déménagement (Lescar - 64)	8
			Déménagement (Hérault)	
			Dérogation : Jegun	
			Dérogation : Castera-Verduzan	
			Dérogation : Biran	
			Dérogation : Castera-Verduzan	
			Dérogation : Courrensan	
			Dérogation : Castera-Verduzan	
5ème	Déménagement Béziers	4	Déménagement (vient du Vaucluse)	2
	SEGPA Salinis		Déménagement sur Vic (vient de St Jo Fleurance)	
	SEGPA Nogaro			
	Déménagement Bretagne			
4ème	Déménagement – Clg Carnot	6	Déménagement (Hérault)	1
	4 ^{ème} agricole Mirande			
	Déménagement – Clg Samatan			
	Déménagement Béziers			
	4 ^{ème} agricole Mirande			
	Foyer Auch – Clg Salinis			
3ème	Déménagement Alsace	7	Clg Aignan	1
	3 ^{ème} Prépa Métiers Nogaro			
	Clg Carnot (internat)			
	3 ^{ème} Prépa Métiers Nogaro			
	IMPro Pagès			
	3 ^{ème} agricole LPA Mirande			
	3 ^{ème} Prépa Métiers LPA Riscle			

Répartition des familles par Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS)



49 élèves sont boursiers soit 19.29 % c'est plus que l'an passé – 2019/2020 : 18.45 %

Madame NETO se demande comment sont réparties les familles dans ces différentes catégories.

Madame DI GIUSTO lui explique que les familles sont réparties dans les catégories en fonction de leur profession.

Madame NETO ne trouve pas cela juste car il n'y a pas toujours de cohérence entre la profession et la situation financière des familles.

Madame DI GIUSTO lui répond que ce classement est un classement national.

Concernant la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers .Le PIAL interdegrés en est à sa deuxième année de vie il regroupe le collège et les écoles maternelles et primaires de Vic Fezensac et s'est étoffé avec les écoles de Marambat, Jegun et Saint Jean Poutge.

Le PIAL

Ecoles et Collèges	Nombre AESH et AVS co	Noms et quotité de service	Nombre d'élèves accompagnés
Vic Fezensac (primaire)	3	Mme Andujar 24h Mme Buosi 24 h. Mme Duberland –ULIS 24h	4 10
Vic Fezensac (maternelle)	1	Mme Harris 24h Mme Laaïfat 3h Mme Vives 3h	2)
Marambat	0		
Jegun	2	Ferrand Sarah 24h Godallier Laétitia 24h	5 – 2 en CE2 1 GS → 12h 1 CM1 1 CM2
Saint Jean Poutge Collège	0		
	6	Mme Vives Aude 28h Mme Porterie S 31h Mme Bellier J 20h Mme Laaïfat K 28h Mme Pellegrin Suzanne 31h Mme Ader C ULIS 31h00	10 8

Les emplois du temps des AESH et AVSco ont été mis en place dès la pré-rentree. Chaque élève a été ainsi accompagné le jour de la rentrée

Les premiers emplois du temps ont été corrigés pour répondre aux besoins spécifiques des élèves. De même des horaires ont été dégagés pour permettre d'accompagner un élève en MS à compter du retour des vacances de la Toussaint.

Une rencontre avec les directeurs des écoles a été organisée afin de faire le point sur le fonctionnement du PIAL en présence de l'IEN Mme Nicolas Foix, M. Gissot Enseignant Référent et Mme Parow Coordinatrice AVSH. .

Les personnels AESH ont été informés que leur champ d'investigation couvre autant le primaire que le secondaire.

Fonctionnement du PIAL (Annexe)

Classes	Accompagnés AESH ou AVSco (ULIS)	PAP ou signés / PPS
6èmes	2	6
5èmes	2	13
4èmes	3	11
3èmes	4	13
Total	11	43

Ainsi 16.92% des élèves ont besoin d'une prise en charge particulière.

Madame SABARDEIL rappelle que l'objectif premier de la mise en place des PIAL était d'optimiser les ressources humaines pour un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap. En réalité, il s'agit de faire plus (c'est-à-dire plus d'élève accompagné par AESH) avec le même nombre de personnes.

Madame DI GIUSTO précise que chaque AESH doit pouvoir accompagner jusqu'à 5 élèves. Ici, elles accompagnent pour 2 d'entre elles, 6 élèves.

Madame DALLA-BARBA demande si ces enfants ont des soins comme par exemple de l'orthophonie.

Madame DI GIUSTO lui répond que ces élèves ont forcément des soins, mais ceux-ci se passent à l'extérieur du collège. Les élèves y vont soit à pied si les soins sont à côté du collège, soit en taxi pour les trajets plus longs.

A ce jour la totalité des PAP mis en place l'année dernière ont été renouvelés. Certains sont en cours d'instruction.

Concernant les personnels M. Chardon Psy EN sera sur l'établissement un lundi sur deux toute la journée. Il a déjà rencontré les élèves de 3èmes en classe entière et a débuté une formation en ½ groupe et des entretiens individuels. Il participera aussi aux réunions du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire qui accompagnera des élèves décrocheurs, au moins 5 ont été ciblés et seront accompagnés dans le cadre d'un dispositif coordonné par la Direction Académique sur le modèle des ateliers relais mis en place en interne dans l'établissement. Il s'agira de leur permettre de reprendre confiance et d'envisager leur scolarité autrement afin de construire un projet d'orientation à la hauteur de leurs possibilités et de leurs ambitions.

Les élèves de 6èmes ont passé les évaluations nationales Les résultats ont été transmis aux familles lors de la soirée de réunion parents professeurs pour les familles absentes il leur sera adressé par courrier. Ces évaluations nationales, permettent au-delà des bilans réalisés par les enseignants d'arriver à situer les enfants et à pointer leurs besoins pour mieux les accompagner en Accompagnement Personnalisé.

Il est à regretter qu'aucun service civique n'ait pu être recruté.

⇒ Dispositif « Devoirs faits »

Le dispositif Devoirs Faits a débuté le jeudi 3 septembre 2020

Les enseignants ont rapidement débuté suite aux bilans réalisés en juin dernier à l'issue de la période de confinement tant avec les professeurs des écoles pour les futurs élèves de 6^{ème} qu'avec tous les enseignants lors des conseils de classe pour les autres niveaux. L'objectif était de rapidement prendre en charge les élèves pour redonner des habitudes de travail et consolider les connaissances. Ainsi nous avons décidé de prendre en charge tout de suite tous les 6èmes puis petit à petit de permettre à ceux qui peuvent faire leur travail personnel sans être accompagnés de ne plus forcément participer au dispositif.

12 enseignants interviennent sur des plages horaires positionnées en cours de journée sur 15 heures au total.

A l'issue des bilans mi-trimestre réalisés avant les vacances de la Toussaint les enseignants vont proposer l'intégration du dispositif à des élèves pour lesquels les besoins ont été ciblés.

En effet, encore trop d'élèves ne font pas leur travail et peuvent s'inscrire dans ce dispositif des élèves qui n'en n'ont pas forcément besoin. L'idée est de ne pas les éconduire mais de les accompagner et d'œuvrer pour qu'ils jouent parfois le rôle de tuteurs avec leurs camarades.

Les élèves sont accompagnés vers l'autonomie pour pouvoir quitter le dispositif

Dans le domaine de la lecture d'œuvres pour les élèves à besoins particuliers, M. Renard et les enseignants de Lettres ont fait le plus souvent le choix d'œuvres audio qui sont disponibles sur l'ENT ou sur une tablette achetée à cet effet par l'établissement et mise à disposition des AESH

⇒ Répartition des IMP

L'établissement a été doté cette année d'une enveloppe d'Indemnités de Missions Particulières qui sera répartie comme suit.

0.25 IMP à Mme Sabardeil concernant la Mission d'Animation Educative.

0.25 IMP à M. Joubert concernant la Mission de Référent Développement Durable

1.25 IMP à Mme Boudier concernant la Mission de Référent Numérique (Logiciel d'évaluation, Réseau, Gestion du Parc informatique)

1.25 IMP à Mme Pujol concernant la mission de Référent Numérique (ENT, Gestion du parc informatique)

0.25 IMP à Mme Pujol concernant la Mission de Référent Culturel

0.25 IMP à Mme Burgan concernant la Mission de Référent Ecole Entreprises

0.25 IMP à Mme Longueville concernant la Mission de Référent Numérique (Tablettes 1^{er} étage)

0.25 IMP à Mme Vincent concernant la Mission de Référent (Tablettes 2nd étage)

Madame SABARDEIL se demande pourquoi Monsieur RENARD, documentaliste, n'a pas une part d'IMP pour son travail sur le numérique.

Madame BOUDIER lui répond que Monsieur RENARD a comme mission la génération des mots de passe pour les élèves.

Vote sur la répartition des IMP :

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE N°1

→ **Projets**

1- Résidence d'Artistes.

Objectifs :

Permettre à des élèves, issus d'un territoire rural souvent éloigné de l'offre artistique, d'être à la fois spectateurs/acteurs/lien de diffusion de la création artistique et les familiariser aux pratiques artistiques actuelles

Tisser du lien entre un établissement scolaire (collège Gabriel Séailles à Vic-Fezensac) et une structure culturelle (association des Chemins d'Art en Armagnac, l'ASTRADA à l'avenir) afin de favoriser les échanges artistes/enfants qui permettront de diffuser la création artistique sur le territoire.

Description du projet :

Le collège s'engage à mettre à disposition un espace au sein de l'établissement pour l'artiste sur une période définie. Cette année, c'est l'artiste plasticienne Ana VORGAN, programmée dans l'édition de juin 2021 de l'association, qui participera au projet de résidence. Elle s'engage de ce fait à partager son temps au collège entre création personnelle (travail exclusif sur son œuvre) et actions de médiation auprès des élèves et de l'équipe pédagogique. Tous les enfants de cycle 3 et 4 seront impliqués au projet par la mise en place de rencontres et d'ateliers avec l'artiste, et par la réalisation de travaux interdisciplinaires (qui engagent plusieurs enseignants) en lien direct avec l'œuvre d'Ana Vorgan. Une exposition pourra alors être organisée à l'issue de la résidence (dans l'établissement scolaire et/ou dans un lieu culturel de la commune de Vic-Fezensac) où les réalisations des enfants, effectuées dans ce cadre, côtoieront les œuvres de l'artiste. Un vernissage et une invitation aux familles, aux proches des élèves permettraient de faire rayonner la résidence sur le territoire en créant du lien entre l'artiste, la création artistique, l'élève, sa famille, la population locale et les différents acteurs du projet (association, équipe pédagogique, partenaires culturels, collectivités territoriales).

L'objectif à moyen terme est d'installer une résidence d'artistes annuelle et pérenne au collège Gabriel Séailles en collaboration avec l'association « support » des Chemins d'Art en Armagnac (ce projet deviendrait alors un axe fort du projet d'établissement).

Bénéficiaires

Tous les élèves de cycle 3 et 4 de la commune de Vic-Fezensac (enfants de 8 à 15 ans environ), ce qui implique l'école élémentaire et le collège.

Madame BONREPAUX, parent d'élève et travaillant à la maison de retraite de Vic-Fezensac dit que la maison de retraite serait sans doute très intéressée par ce projet.

2- Les cordées de la réussite

Une cordée repose sur le partenariat entre une « tête de cordée » qui serait, si le projet est validé, le Lycée du Garros.

Elle a pour objectif de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège ou le lycée « encordé » en faveur des élèves volontaires. Les modes d'accompagnement proposés aident l'élève à construire son propre parcours de réussite du collège au lycée et du lycée vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle.

Le suivi des élèves concernés repose sur des actions individuelles de tutorat et d'ouverture culturelle (visites de musées ou d'institutions publiques, conférences, etc.). Pour que les cordées de la réussite soient un véritable soutien à l'orientation choisie, il s'agit de donner aux élèves l'expérience de la mobilité par la découverte de lieux et de secteurs professionnels différents de leur environnement familial ou, le cas échéant, par le recours à l'offre des internats. Des actions liées à la découverte des métiers veilleront à faire évoluer la représentation de telle filière ou profession chez les élèves et en particulier à lutter contre les stéréotypes de genre.

Pour le moment ce projet n'est pas validé par le Rectorat de l'Académie de Toulouse.

III/ Questions financières :

Tarifs des dégradations :

Madame Dupuy, la gestionnaire présente les tarifs pour les dégradations (carnet de correspondance – manuels scolaires – autres) s'il fallait éventuellement facturer durant l'année.

DEGRADATIONS	TARIFS PROPOSES
Remplacement carnet de correspondance	2.50€
Remplacement manuel perdu ou endommagé	20€
Matériel endommagé à remplacer	Coût réel du remplacement

Monsieur JOUBERT demande s'il en est de même pour les livres du CDI perdus ou abimés.

Madame DUPUY lui répond que ces tarifs ne concernent pas les livres du CDI et que si un livre du CDI est perdu ou abimé, il est facturé au prix du livre.

Les tarifs de dégradation sont soumis au vote du Conseil d'Administration.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

ACTE N°5

Délégation au chef d'établissement pour signatures contrat set conventions :

Madame Dupuy demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer si une urgence se présente entre deux CA des conventions ou contrats nécessaires au fonctionnement de l'établissement dans la limite des crédits ouverts au budget.

Une information en sera alors faite au prochain CA

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

ACTE N°2

Liste des contrats :

Mme Dupuy présente les contrats nécessaires soit au bon fonctionnement des services soit en matière de sécurité, en précisant ceux qui sont pris en charge par le CD et ceux qui restent à la charge de l'établissement.

Raison sociale	Objet	Périodicité
Service Administration et logistique (ALO)/ Activités Pédagogiques (AP)		
AIDAT	Adhésion AIDAT lycée Stéphan Hessel Toulouse (assistance et maintenance informatique)	annuel
KODEN	Maintenance Photocopieur Salle des professeurs et secrétariat	annuel
Mairie de Vic-Fezensac	Mise à disposition des équipements sportifs communaux	annuel
SECURIS	Extincteurs	annuel
SICTOM	Ordures ménagères	annuel
QUALIT CONSULT	Maintenance et vérification des Systèmes Sécurité Incendie	triennal (dec 2022)
SECURIS	Maintenance et vérification des Systèmes Sécurité Incendie	annuel
QUALIT CONSULT	Maintenance et vérification des ascenseurs	tous les 5 ans (2023)
AAA	Sécurité et Maintenance Ascenseur	mensuel
SOCOTEC	Verification des installations électriques	annuel
APAVE	Verification des installations Gaz	annuel
Service restauration et Hébergement (SRH)		
AGENCE COMPTABLE	Convention groupement comptable (demi-pensionnaires)	annuel
LABORATOIRES VETERINAIRES	Analyses	annuel
FARAGO SUD OUEST	Dératisation/ Désinsectisation	annuel
SECURIS	Extincteurs	annuel
SICTOM	Ordures ménagères	annuel
SOCOTEC	Verification des installations électriques	annuel
APAVE	Verification des installations Gaz	annuel

Bilan collège au cinéma :

Au cours de l'année 2019-2020 les élèves de 6ème – 5ème – 4ème.

Les élèves se sont rendus à 2 projections cette année à pied au cinéma Cinequanon de Vic-Fezensac. La projection des films a été présentée en amont en classe de français et s'est prolongée par l'intervention de Ciné 32.

BILAN Activité Pédagogique "Collège au Cinéma"

2 séances Année scolaire 2019/2020

RECETTES		DEPENSES	
Foyer Socio-Educatif 1€ par élève	410,00	8,01€ par élève pour 2 séances	1230,00
Participation Collège 2€ par élève	820,00		
TOTAL	1230,00	TOTAL	1230,00

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE N°3

Précision voyage 6ème à Toulouse :

BILAN SEJOUR 6ème

TOULOUSE

Du 27 AU 28 février 2020

EFFECTIF
PREVISIONNEL:

77

6 Accompagnateurs

RECETTES		DEPENSES	
Participation familles	9397,36	Voyagiste	10641
Foyer Socio-Educatif	380		
Participation du collègue	863,64		
TOTAUX	10641,00		10641,00

Une élève a bénéficié d'un tarif à part lors de la facturation du voyage à Toulouse des 6ème, car ayant un PAI pour allergie alimentaire elle ne pouvait pas être hébergée dans le même centre que ses camarades, ce dernier ne pouvant pas produire des repas uniquement pour cette enfant. Par conséquent, elle a été hébergée chez ses grands parents qui habitent eux même Toulouse et a pu ainsi profiter des visites liées à ce voyage scolaire.

De ce fait, le voyagiste a effectué un rabais de 49€ sur le séjour de cette élève .Le montant est donc de 73.68€ pour cette élève et non de 122.68€

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE N°4

DBM n°6 pour vote

Répartition du BOP 141 et prélèvement sur fonds de roulement :

Mi juillet une subvention du Ministère de l'Education Nationale d'un montant de 1 284 € est attribuée au collège. Celle-ci est à répartir. Or, 1038.40€ doivent être affectés sur les droits de reprographie et 586.80 € sur les carnets de correspondance, il manquerait donc 341.20 € pour couvrir ses 2 lignes.

Mme Dupuy demande ensuite l'autorisation aux membres du CA d'effectuer un prélèvement sur les fonds de roulement de 17612.40€ pour l'achat d'une sauteuse multifonction, afin de remplacer un matériel vieillissant (2006) et défectueux (cuve impossible à relever) et ergonomiquement pas adapté.

C'est un gros investissement mais une demande d'aide au fonds commun des services d'hébergement de la collectivité a été demandée et au vue de l'évaluation du fonds de roulement en nombre de jours de fonctionnement nous pouvons prétendre à une aide de 45% soit 7925.58€.

Le collège devant tout de même faire l'avance de la dépense.

L'agent comptable a réalisé l'analyse financière du fonds de roulement nous serions après ce prélèvement à 66 jours.

Monsieur JOUBERT demande si un tel achat est nécessaire, car il y a peu, le lave-vaisselle était défectueux.

Madame DUPUY lui répond que cette sauteuse est pour le moment la priorité, mais que le lave-vaisselle est vieillissant et qu'il faudra certainement le changer prochainement également.

Madame BOUDIER s'étonne d'un tarif si élevé.

Madame DI GIUSTO et Madame DUPUY lui répondent qu'effectivement, tout le matériel de collectivité est cher. De plus, le chef de cuisine Monsieur CABOS a porté son choix sur un matériel de grande qualité qui devrait tenir dans le temps.

Monsieur JOUBERT demande s'il ne serait pas possible de faire réparer cette sauteuse.

Madame DUPUY lui précise que celle-ci a été réparée plusieurs fois mais qu'il est maintenant nécessaire de la changer. Elle est, de plus, non adaptée ergonomiquement parlant.

Monsieur JOUBERT dit que maintenant, avec un matériel de cette qualité, nous en sommes en droit de demander une qualité de nourriture supérieure à ce qui existe aujourd'hui, même si la qualité des repas est très satisfaisante au collège.

Madame DI GIUSTO et Madame DUPUY approuvent la remarque de Monsieur JOUBERT.

La DBM 6 est soumise au vote du Conseil d'Administration.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE N°6

DBM n°7 pour vote :

Récemment un complément de dotation de 1058 € des Bop 141 est arrivé au collège, il convient donc de répartir cette subvention.

Mme Dupuy propose donc d'affecter 341.20€ sur les droits de reprographie (somme manquante lors de la première dotation) et le reliquat de 716.80€ aux projets culturels

La DBM 7 est soumise au vote du Conseil d'Administration.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE N°7

La DBM pour informations :

Deux subventions ont été attribuées au collège pour le projet « Sauvez des vies »

- 500 € de la part de la préfecture
- 150 de la part de CD32

IV/ Informations diverses :

Question diverses.

Certains élèves de 3ème n'ont pas pu l'an dernier bénéficier de la formation au premier secours ni de la préparation à l'ASSR 2.

Les établissements dans lesquels ces élèves se trouvent cette année sont-ils tenus de leur apporter ces enseignements notamment pour l'ASSR qui est indispensable pour le BSR ou le permis de conduire?

D'après une note reçue du Rectorat en mai dernier, il est précisé que les élèves de 3^{ème} de l'année dernière passeront leur ASSR2 au lycée courant du premier trimestre.

De même, nos élèves de 5^{ème} de l'an dernier passeront leur ASSR1 la semaine prochaine au collège. Un mail leur a été envoyé en ce sens avant les vacances de Toussaint avec un lien vers un site pour qu'ils s'entraînent.

La séance se termine à 19h08

Le/a secrétaire de séance,



La Présidente,

